

---

20/04/2018

---

## Cahier des charges

---

### **Consultation pour la réalisation d'une étude :**

---

**« PRODUIRE DES CONTENUS ET SERVICES  
RESPECTANT LES NORMES D'ACCESSIBILITÉ  
NUMÉRIQUE »**

---

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		1/13

## SOMMAIRE

<b>1. Objet du cahier des charges .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation de l'OPIIEC .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Contexte et objectifs de l'étude .....</b>	<b>4</b>
3.1 Contexte de l'étude _____	4
3.2 Objectifs de l'étude _____	5
<b>4. Description du projet et livrables attendus .....</b>	<b>6</b>
4.1. Phasage du projet _____	6
4.2. Méthodologie _____	6
4.3. Livrables attendus _____	7
4.4. Forme des Livrables _____	7
4.5. Modalités de restitution des livrables _____	8
<b>5. Dispositif de pilotage et de suivi .....</b>	<b>9</b>
<b>6. Délais de réalisation .....</b>	<b>9</b>
6.1. Planning prévisionnel _____	9
<b>7. Moyens mis à disposition des prestataire .....</b>	<b>10</b>
<b>8. Contenu de la réponse à l'appel d'offres .....</b>	<b>11</b>
8.1. L'offre technique détaillée _____	11
8.2. Proposition financière _____	12
<b>9. Procédures de l'appel d'offres .....</b>	<b>13</b>
9.1. Remise des offres _____	13
9.2. Attribution du marché _____	13

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		2/13

---

## 1. Objet du cahier des charges

---

Cette consultation, réalisée par appel d'offres ouvert, s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire Paritaire des Métiers du Numérique, de l'Ingénierie, des Études et du Conseil, et des Métiers de l'Évènement (OPIIEC).

Ce projet d'étude est commandité par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche des métiers de l'Ingénierie, du Numérique, des Études et du Conseil, et des Métiers de l'Évènement, ci-après dénommée la Branche.

L'objet de cet appel d'offres consiste à sélectionner un prestataire pour réaliser l'étude suivante :

- Appréhender la connaissance et perception du contexte réglementaire national et international dans lequel s'inscrit l'accessibilité numérique par les ESN (Entreprises de services numériques) et leurs donneurs d'ordre
  - Identifier les freins à la mise en pratique de l'accessibilité numérique dans et par les ESN (Entreprises de service numérique) et ENL (Entreprises numériques libres)
  - Accompagner la reconnaissance de nouveaux métiers liés aux normes d'accessibilité numérique
- Identifier les besoins en formation afin de développer des emplois qualifiés et communiquer sur le besoin en compétences auprès des entreprises et des pouvoirs publics

---

## 2. Présentation de l'OPIIEC

---

L'OPIIEC est une instance paritaire, association loi 1901, créée en 1998, dont les membres sont les fédérations patronales SYNTEC et CINOV et les organisations de salariés FIECI-CGC, F3C.CFDT, CGT- des sociétés d'études, CSFV-CFTC, FEC-FO.

L'OPIIEC a pour principales missions de :

- ✓ procéder à un état des lieux, en identifiant le périmètre stratégique des métiers de la branche, en anticipant le champ de l'observation et en analysant les statistiques d'entreprises, d'emplois, de métiers et de formation ;
- ✓ étudier de façon prospective les formations nécessaires à ces emplois, leur adaptation aux métiers nouveaux et émergents, la valorisation des compétences, la reconversion éventuelle des métiers en perte de vitesse ou en voie de disparition dans la branche ;

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PAN CZUK	20/04/2018		3/13

- ✓ communiquer, en transférant l'information aux partenaires de la branche, puis en l'ouvrant aux tiers institutionnels et privés.

Les bases de données dont l'OPIIEC dispose et les études conduites sous son égide sont autant d'outils qui permettent à la CPNEFP de définir la politique de formation et d'emploi de la Branche.

---

### 3. Contexte et objectifs de l'étude

---

#### 3.1 Contexte de l'étude

---

L'accessibilité numérique consiste à permettre aux personnes handicapées d'utiliser des ordinateurs et leurs logiciels, et de consulter ou créer des ressources numériques, sur tout type de support (ordinateur, téléphone portable, tablette...). Plus précisément, cela signifie que les personnes handicapées peuvent percevoir, comprendre, naviguer, interagir et contribuer via le numérique. Elle concerne tous les types de handicap, notamment visuel, auditif, moteur, cognitif, neurologique, y compris ceux dus au vieillissement, soit une population française d'environ 13 millions de personnes (1 personne sur 5 en France selon l'enquête vie quotidienne et santé de l'INSEE de 2007).

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) adoptée par les Nations Unies le 13 décembre 2006 a été signée en 2007 puis ratifiée par la France le 18 février 2010. À l'échelle européenne, la Directive Accessibilité Numérique du Parlement Européen relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public du 26 octobre 2016 pose un cadre commun entre les États Membres, prémices d'une politique européenne du numérique autour de la question de l'inclusion et de la souveraineté.

L'article 47 de la loi française n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des chances, la participation et citoyenneté des personnes handicapées, fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Son champ d'application est élargi aux organismes privés dotés d'une mission de service public et aux grandes entreprises par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016.

La loi reconnaît les « recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet » comme la référence à suivre. En effet, dès 1996, des travaux ont été engagés sur le plan international pour améliorer l'accessibilité des contenus web, avec l'initiative pour l'accessibilité du Web (Web accessibility Initiative –WAI) par le World Wide Web Consortium (W3C).

La principale mission que s'est donnée la WAI est de proposer des solutions techniques pour rendre le Web accessible aux personnes handicapées. Ces recommandations nommées règles d'accessibilité pour les contenus web ou WGAG (« Web Content

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PAN CZUK	20/04/2018		4/13

Accessibility Guidelines ») émises et actualisées par la WAI constituent aujourd’hui un consensus technique, suivi par les praticiens du domaine et transposées en tant que norme ISO depuis le 26 octobre 2012. Conformément aux recommandations européennes ayant elles aussi reconnu les WCAG 2 comme standard de référence, la loi française a pris le parti d’aligner le Référentiel Général d’Accessibilité pour les Administrations RGAA sur ces règles internationales en fournissant un cadre méthodologique et un référentiel technique permettant de vérifier la conformité avec les critères de succès des WCAG 2. Le RGAA 3 est un référentiel d’évaluation de la conformité aux WCAG 2, pas une nouvelle norme.

Le RGAA et son contenu sont propriétés de l’État. Ils sont élaborés par les services de l’État qui doivent respecter les conditions d’élaboration, d’approbation, et de modification et de publication fixées par décret.

Cela se traduit notamment par :

- La publication sur un site web public afin qu'il soit consultable par tous. Actuellement, la version officielle du RGAA et de ses documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse suivante : <http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/> ;
- La mise à jour régulière afin de tenir compte des évolutions des technologies et des usages des autorités administratives soumises à l'application de la loi du 11 février 2005.

Les règles internationales WCAG proposent 12 règles structurantes selon 4 principes fondamentaux applicables aux contenus web : perceptible, utilisable, compréhensible et robuste. Le RGAA est quant à lui structuré autour de 13 thématiques opérationnelles.

En tant que prestataires des organismes publics ou des grandes entreprises, de nombreuses entreprises du numérique sont concernées par l’obligation de produire des contenus et services numériques conformes aux normes, la dernière loi prévoyant des sanctions financières. Pour autant, alors que 100% des cahiers des charges publics requiert le respect des normes d’accessibilité, moins de 10% des sites web et applications les respectent effectivement.

### **3.2 Objectifs de l’étude**

---

L’étude consiste à :

- Appréhender la connaissance et la perception des ESN (Entreprises de services numériques) et leurs donneurs d’ordre, des travaux engagés sur le plan national et international pour améliorer l’accessibilité des contenus numériques
- Identifier les freins à la mise œuvre de l’accessibilité numérique dans et par les ESN (Entreprises de service numérique) et ENL (Entreprise Numérique Libre)
- Identifier les métiers émergents autour de la mise en œuvre des règles d’accessibilité numérique, leur fiche de poste associée, et accompagner leur reconnaissance

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d’accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		5/13

- Identifier le besoin en formation conformément aux métiers visés par l'accessibilité numérique : développeurs techniques, chefs de projets, designers, UX/ergonomes, rédacteurs web, référent accessibilité numérique, etc.
- Développer des emplois qualifiés en accessibilité numérique
- Communiquer auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur le besoin en compétences et en accompagnement des différents acteurs

---

## 4. Description du projet et livrables attendus

---

### 4.1. Phasage du projet

---

L'étude s'organisera en plusieurs phases. Néanmoins, il appartient au prestataire de proposer le phasage le plus adapté.

En effet, il est attendu du répondant qu'il soumette un phasage de projet en cohérence avec la méthodologie proposée et les délais de réalisation spécifiés ci-après.

### 4.2. Méthodologie

---

Il appartient au prestataire de proposer une méthodologie précise, assortie d'un calendrier permettant la réalisation de la mission.

L'OPIIEC est ouvert à toute proposition argumentée.

L'étude devra néanmoins comporter le recueil d'informations détaillées auprès d'un échantillon représentatif/pertinent d'entreprises et de salariés des différents secteurs de la Branche, le cas échéant par interrogation directe.

Parmi les ressources à exploiter, devront obligatoirement être prises en compte :

- Les ressources (documents prospectifs, études...) pouvant être mis à la disposition par l'OPIIEC ou les membres du Comité de pilotage paritaire.  
L'utilisation de ces informations relèvera d'une clause de confidentialité.
- Toutes autres ressources disponibles telles qu'études, rapports, évaluations et données en lien avec le présent appel à consultation,
- Les intitulés de métiers tels qu'indiqués dans les référentiels métiers de la Branche (lien vers les référentiels de la Branche en annexe 2 du présent cahier des charges),
- Portrait national statistique de Branche
- Les données issues de l'Observatoire dynamique des métiers de la branche (lien vers l'Observatoire dynamique en annexe 2 du présent cahier des charges).

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		6/13

### 4.3. Livrables attendus

---

Les principaux livrables attendus sont les suivants :

- ✓ État des lieux des connaissances des ESN et ENL sur le cadre juridique et technique de l'accessibilité numérique, avec analyse des idées reçues (distinction entre ce que les personnes pensent savoir du sujet et l'état actuel de la discipline)
- ✓ États des lieux et analyse des freins à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique dans les entreprises de service numérique ou par le biais des entreprises numériques pour le compte des donneurs d'ordre
- ✓ Identification des métiers émergents liés aux normes d'accessibilité numérique et définition des profils de poste associés et des compétences mises en œuvre
- ✓ État des lieux des besoins actuels et futurs en formation avec un profilage par métier : développeurs techniques, chefs de projets, designers, UX/ergonomes, rédacteurs web, référent accessibilité numérique...
- ✓ Préconisations en matière de communication quant aux besoins formations-compétences et accompagnement auprès des entreprises, mais aussi des pouvoirs publics
- ✓ Infographie reprenant les principaux enseignements quantitatifs et qualitatifs de l'étude et certaines préconisations, avec description textuelle de l'infographie pour des questions d'accessibilité

Le prestataire devra porter une attention particulière aux préconisations qui seront proposées au Comité de pilotage paritaire (faisabilité, opérationnalité, priorisation de mise en œuvre).

Chacune des phases fera l'objet d'un rapport de synthèse et sera accompagné des comptes rendus d'analyses, enquêtes et interviews menés dans le cadre de la mission.

Les rapports incluront notamment tous les documents nécessaires à l'argumentation développée par le prestataire et à la bonne compréhension des livrables. Les fiches d'enquêtes présenteront le contexte, la fonction de la personne interrogée, un compte -rendu exhaustif des informations recueillies et une analyse critique de ces informations.

Le rapport final devra également inclure des propositions de fiches métiers.

À l'issue de l'étude, une synthèse de l'ensemble de la mission sera rédigée pour accompagner les propositions finales qui seront faites. Le cabinet réalisera également une synthèse communicante en version traitement de texte permettant de mettre en avant le contenu de l'étude à retenir (format attendu : deux feuilles A4 recto/verso dans un format structuré et accessible)

### 4.4. Forme des Livrables

---

Les résultats feront l'objet :

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		7/13

- ✓ D'un rapport d'étude final accompagné d'annexes<sup>1</sup>,
- ✓ D'une synthèse finale en version traitement de texte et en version diaporama (Microsoft Power Point, Libre Office Impress ou HTML)
- ✓ D'une synthèse communicante en version traitement de texte (format attendu : deux feuilles A4 recto/verso),
- ✓ D'une synthèse de présentation orale auprès de la Commission paritaire de l'OPIIEC et de la CPNEFP,
- ✓ D'un tableau Emploi/Formation/Compétences (matrice fournie lors de la réunion de lancement).
- ✓ Infographie reprenant les principaux enseignements quantitatifs et qualitatifs de l'étude et certaines préconisations

Afin de suivre la progression des travaux, les résultats feront également l'objet de restitutions intermédiaires devant le comité de pilotage paritaire.

Le rapport d'étude final, les annexes et la synthèse finale seront remis en dix exemplaires papier et un exemplaire électronique.

La clarté, l'esprit de synthèse et la qualité de l'expression des analyses écrites seront des éléments indispensables à respecter dans les différentes restitutions écrites remises par le prestataire : restitutions intermédiaires, rapport final et synthèse finale.

Toutes les restitutions écrites et orales s'appuieront sur des présentations incluant le logo et respectant la charte graphique de l'OPIIEC.

À titre indicatif, une clause relative à la propriété intellectuelle des résultats et des livrables sera intégrée dans le contrat de prestation.

#### **4.5.Modalités de restitution des livrables**

---

Les résultats feront l'objet de présentations orales aux membres du comité de pilotage, de la Commission paritaire de l'OPIIEC et de la CPNEFP.

Les livrables devront être transmis en format électronique au moins 8 jours ouvrés avant la date des réunions au chef de projet qui transmettra aux membres du Comité de pilotage paritaire.

Après chaque présentation, le comité de pilotage paritaire se réserve un délai de 10 jours ouvrés pour validation finale de la phase et de ses conclusions.

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		8/13



---

## 5. Dispositif de pilotage et de suivi

---

Le pilotage est assuré par l'OPIIEC qui désigne un comité de pilotage paritaire avec un référent patronal membre de l'OPIIEC et un référent salarié membre de l'OPIIEC, ainsi que d'autres personnes représentant les fédérations constitutives de l'OPIIEC. D'autres représentants d'organismes ou des experts pourront être invités le cas échéant.

Ce comité de pilotage paritaire s'appuie sur l'intervention du cabinet et a pour rôle :

- ✓ De suivre l'étude,
- ✓ De prendre connaissance des livrables et de vérifier leur conformité par rapport à la commande,
- ✓ De demander éventuellement des précisions ou orienter les travaux du prestataire en fonction des résultats présentés.

Le prestataire assurera la coordination et le suivi opérationnel du projet, en partenariat avec le chef de projet.

Le prestataire sera chargé de proposer des outils et tableaux de bord d'avancement afin de garantir :

- ✓ la tenue des délais,
- ✓ le respect des formats cibles des livrables,
- ✓ la fiabilité de l'approche méthodologique souhaitée par l'OPIIEC.

Le prestataire rencontrera le comité de pilotage paritaire au cours d'au moins 4 réunions programmées (lancement, 2 intermédiaires, restitution).

A l'issue des réunions du comité de pilotage paritaire, le prestataire établira un compte rendu dans un délai de 3 jours ouvrés qu'il transmettra au chef de projet pour transmission et validation par le comité de pilotage paritaire.

---

## 6. Délais de réalisation

---

### 6.1. Planning prévisionnel

---

La durée de la mission est estimée à 5 mois. Le prestataire précisera le planning de réalisation de l'étude par phases, avec un démarrage au mois de juillet 2018.

Calendrier prévisionnel en fonction d'une validation du cahier des charges le 18/04/2018 :

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		9/13

Phases	Échéances
Lancement de l'appel d'offres	20/04/2018
Remise des offres	28/05/2018 avant 16h
Lecture, analyse des offres et questions complémentaires	Semaines 22/23/24
Réunion du COPIL visant à pré sélectionner les offres reçues	20/06/2018 de 14h à 18h
Présentation orale des projets d'étude short listés devant le COPIL	25/06/2018 de 13h30 à 17h30
Validation du choix du prestataire par la Commission paritaire de l'OPIIEC Notification du marché	11/07/2018
Réunion de lancement de l'étude	19/07/2018 de 9h30 à 12h30
Restitutions intermédiaires au comité de pilotage	A définir lors de la réunion de lancement
Restitution finale devant le comité de pilotage	À définir lors de la réunion de lancement
Restitution finale devant l'OPIIEC	Décembre 2018
Restitution finale devant la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi)	Janvier 2019

---

## 7. Moyens mis à disposition des prestataire

---

L'OPIIEC ainsi que les membres du comité de pilotage paritaire mettront à disposition du prestataire l'ensemble des informations qui pourront lui être utiles pour mener à bien sa mission (études sur les entreprises de la branche, contacts à interviewer, etc.).

L'utilisation de ces informations relèvera d'une clause de confidentialité.

La liste des documents et informations pouvant être mis à disposition sera établie lors de la réunion de démarrage de la mission.

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		10/13

---

## 8. Contenu de la réponse à l'appel d'offres

---

La réponse du prestataire devra comporter :

- ✓ des références sur des missions similaires,
- ✓ des références générales sur la connaissance / compréhension des secteurs de la Branche,
- ✓ des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'étude
- ✓ une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences (en particulier dans le domaine de l'accessibilité numérique et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants,
- ✓ des précisions sur les modalités d'organisation proposées pour la réalisation de l'étude,
- ✓ un planning prévisionnel de l'étude,
- ✓ un budget indiquant le nombre de jours prévus et les prix unitaires pratiqués par profil.

La réponse sera restituée en deux notes distinctes et devra respecter la logique de présentation décrite ci-dessous

:

1. **une offre technique détaillée** présentant la proposition d'intervention du prestataire pour chaque phase du projet,
2. **une proposition financière**, présentant le budget prévisionnel par phase.

### **8.1.L'offre technique détaillée**

---

#### Chapitre 1 : présentation du cabinet

- La raison sociale et le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Annexe 1 renseignée (jointe en annexe de ce cahier des charges et dont la trame de présentation doit être respectée)
- ...

#### Chapitre 2 : contexte et objectifs généraux de la prestation

- Analyse du besoin exprimé

#### Chapitre 3 : déroulement de la prestation

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		11/13

- Présentation détaillée et argumentée des approches méthodologiques
- Planning détaillé de l'étude, de la réalisation des livrables et des différentes phases des travaux
- ...

#### Chapitre 4 : moyens humains et techniques

- Présentation de l'équipe dédiée à la mission précisant clairement leurs expériences liées à la thématique de l'appel à consultation
- Moyens techniques affectés à la réalisation des livrables ainsi que les éléments garantissant la qualité de la prestation (outils et tableaux de bords d'avancement, etc.)
- ...

#### Chapitre 5 : références du cabinet en lien avec la demande

Ainsi que tout autre élément jugé utile par le cabinet.

### **8.2.Proposition financière**

---

Le prestataire indique de manière très précise le prix en Euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminée et/ou que son expérience lui dicte.

Le prestataire indiquera pour chaque phase de l'étude :

- ✓ Le nombre de personnes et le profil,
- ✓ Le taux journalier par profil (en euros HT),
- ✓ La durée (en jours),
- ✓ Le montant total forfaitaire (en euros HT).

**Toutefois lors de la contractualisation, le budget retenu sera forfaitaire pour la réalisation de la prestation.**

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		12/13

---

## 9. Procédures de l'appel d'offres

---

### 9.1. Remise des offres

---

La réponse à l'appel d'offres devra être réceptionnée au plus tard le 28 mai 2018 impérativement par voie électronique à l'adresse suivante [mpanczuk@fafiec.fr](mailto:mpanczuk@fafiec.fr) et par courrier en 1 exemplaire **à l'attention de Marion PANCZUK, Chef de projets (tél. : 01 77 45 95 38) :**

**OPIIEC/FAFIEC**  
**AO « Produire des contenus et services respectant les normes d'accessibilité numérique »**  
**25 Quai Panhard et Levassor**  
**75013 PARIS**

L'offre du candidat sera restituée en deux notes distinctes :

- ✓ Une offre technique détaillée présentant la proposition d'intervention du prestataire,
- ✓ Une proposition financière, présentant le budget prévisionnel global et par étape.

Le prestataire fournira les coordonnées de la personne en charge du projet d'étude en mesure de répondre aux questions relatives à son offre.

### 9.2. Attribution du marché

---

Le comité paritaire de pilotage de l'OPIIEC se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel d'offres.

Le comité paritaire de pilotage de l'OPIIEC s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité paritaire de pilotage de l'OPIIEC.

Le comité paritaire de pilotage de l'OPIIEC n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

Le choix du prestataire par le comité de pilotage paritaire reposera notamment sur les critères suivants :

- ✓ La double compétence **accessibilité numérique** (au sens défini au cahier des charges) ainsi que **l'analyse économique et Emploi/Formation** du cabinet,
- ✓ La capacité du cabinet à mobiliser les acteurs de la Branche et du domaine de l'accessibilité numérique via ses propres contacts,
- ✓ La pertinence de la méthodologie proposée et des modalités d'organisation proposées pour la réalisation de l'étude,
- ✓ Les expériences et références dans le champ du présent cahier des charges
- ✓ Les compétences en gestion de projet

Nom du document	Auteur	Date	Diffusion	Page
CDC Etude OPIIEC Produire des contenus respectant les normes d'accessibilité numérique	Marion PANCZUK	20/04/2018		13/13